

Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement majeur de composition du produit phytopharmaceutique **TURIBEL***

de la société PROBELTE S.A.

enregistrée sous le n° 2022-1898

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 19 avril 2023,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	TURIBEL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	PROBELTE S.A. Calle Antonio Belmonte Abellan, 3-5 30100 MURCIA Espagne
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	3,2.10 ⁷ UI/g – <i>Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki</i> souche PB 54
Numéro d'intrant	910-2019.02 (numéro d'intrant correspondant à la nouvelle composition du produit)
Numéro d'AMM	2200701
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, la fabrication du produit pour la mise sur le marché français s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée depuis le 24 mars 2023.

Date limite pour la vente et la distribution du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/06/2023
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/03/2024

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 17/05/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)